Un Vol vu et jugé

Paris, 5 janvier. — Un individu nommé Quelvre Lilliet, 27 ans, jardinier, s'est introduit la nuit dernière dans une maison de la rue Gabriel, s'est enfermé sur une grille qu'il voulait escalader. Des gardiens de la paix avertis par cette infraction l'ont arrêté et le condamnent à l'amende du dépôt.

Accident de tramway

Paris, 5 janvier. — Un tamponnement s'est produit ce soir à l'Asnières, Gennevilliers, des lignes, entre les tramways 406 et 409.

Quatre voyageurs ont été blessés. L'un d'eux, dont on ignore l'identité, a été transporté à l'hôpital.

Dramatique suicide d'une jeune bonne

Bordeaux, 5 janvier. — Une jeune fille de vingt ans, Joséphine L..., a été trouvée morte, jeudi, dans la chambre qu'elle habitait rue Michel.

Un revolver, que la malheureuse tenait encore dans sa main crispée, ne laissait aucun doute sur la façon dont elle s'était donné la mort. La balle avait pénétré sous le menton et s'était logée dans le crâne. La mort qui remontait à environ deux heures, avait dû être foudroyante.

On ignore encore exactement quelles sont les causes qui ont poussé Joséphine L... à sa fatale résolution. Tout ce qu'on sait jusqu'ici, c'est qu'elle avait été placée comme bonne, pendant plusieurs années, chez un rentier de la rue Michel, M. C...

Celui-ci, il y a une dizaine de jours, avait signifié son congé à Joséphine L... Peut-être celle-ci, se trouvant alors sans place et n'ayant devant elle aucune économie, a-t-elle préféré la mort à la misère ? Peut-être y a-t-il aussi, à ce suicide, des causes intimes encore ignorées.

Une exécution à Cayenne

Cayenne, 5 janvier. — On annonce que le forçat Lacorte, originaire du Cantal, qui assassina le 2 janvier 1900, le fermier Bivaroc et lui vola quatre cents francs, vient d'être guillotiné à Cayenne, où il purgeait sa peine de travaux forcés à perpétuité.

Un vol de 150.000 francs

Arrestation du coupable

Paris 5 janvier. — Le caissier de banque Rothchild frères, possède rue de Lagny un établissement industriel où *l'or affine* l'or et les métaux précieux.

Il y a quelques jours à la suite d'un inventaire on s'aperçut que plusieurs barres d'or représentant une valeur de plus de 150.000 francs, avait disparu.

Une surveillance fut exercée sur les ouvriers et le coupable fut bientôt découvert.

C'est un batteur d'or nommé Falcy. Il a avoué que les barres d'or qu'il dérobait, il les revendait à un horloger nommé Albert qui les lui achetait un franc le gramme, alors qu'il vaut environ 3 fr. 50.

Falcy a été écroué au Dépôt, ainsi qu'une femme avec laquelle il vivait et l'horloger Albert.

Un Ex-Conseiller Municipal DE CALAIS

à la Cour d'Assises de la Seine

Entre beaux-frères. François-Charles Lemercier coupable de tentative de meurtre

Paris, 5 janvier. — Hier s'comparu devant la Cour d'assises de la Seine, le commerçant François-Charles Lemercier, ancien dessinateur en dentelles à Calais, ancien conseiller municipal de cette ville.

Il s'agit d'une tentative de meurtre commise par lui sur son beau-frère, M. Albert Lepêtre. M. Lemercier est un homme de quarante-cinq ans, à physionomie énergique. Il s'exprime avec correction.

Aussitôt l'audience ouverte, M. le président expose sommairement l'affaire :

C'est dans les magasins Dufayel que le drame eut lieu le 29 mai 1899.

Ce jour-là, à huit heures du matin, au moment de la rentrée des employés, un coup de feu retentissait dans les couloirs et l'on voyait deux hommes tomber simultanément, l'un sur le ventre, l'autre sur le dos.

Grandiosé, intervention de la police. — L'un des deux hommes est conduit chez le commissaire, l'autre chez le pharmacien. Finalement, on s'aperçoit que personne n'est blessé. La balle de revolver destinée par Lemercier aux régions lombaires de Lepêtre a été amortie par une opportune ceinture de cuir.

Lepêtre et Lemercier sont beaux-frères. La femme de Lemercier a intenté contre lui une action en divorce et depuis deux ans il n'a pu voir ses enfants. Convaincu que ses deux beaux-frères, Emile et Albert Lepêtre, excitent contre lui sa femme, il leur a voué une haine mortelle. Mais sa fureur hésite.

Dans le courant de mai il a acheté un revolver — pour tuer qui ? Sa femme ou ses beaux-frères ? Peut-être pour se tuer lui-même. Mais Albert Lepêtre, des témoins ont attesté le fait, refuse de lui indiquer l'adresse de ses deux enfants, dont l'un a dorénavant six ans et l'autre huit. Dès lors la victime est choisie. Mais il semble bien que Lemercier n'en ait pas voulu à la vie même de Lepêtre.

Il l'a, du reste, déclaré d'abord au commissaire : son intention était seulement d'infliger une correction sévère à son beau-frère « en l'atteignant aux parties charnues. » Si plus tard, changeant de système, il a protesté qu'il voulait tuer et non blesser, c'est qu'il a voulu échapper au tribunal correctionnel et courir la chance d'un acquittement au cour d'assises.

Le blessé qui, pendant ces événements, le contusionné se portait partie civile et c'est Me Raymond Doly qui plaidait pour lui et réclamait un franc de dommages-intérêts.

Au cours de l'interrogatoire et des dépositions auxquels M. Bonnet a présidé avec la plus grande modération, peu à peu se formait autour de l'accusé une atmosphère de sympathie, de intelligent. Lemercier se défend avec logique, avec énergie. Les renseignements donnés sur lui sont excellents et, sauf de ces beaux-frères, il est aimé de tout le monde dans la maison Dufayel. M. Salichon, lui-même, directeur du personnel, donne, et sur l'accusé et sur les plaignants, les meilleures références.

Il y a même, en faveur de Lemercier, des témoignages enthousiasmes : tel celui d'un collègue qui qui appartient, comme Lemercier lui-même à l'ordre du publicard Barbès.

— Ah ! s'écrie le président. Vous êtes tous deux musiciens ! Je m'explique votre parfait accord.

Une déposition émouvante a été celle de Mme Lemercier.

C'est en ce moment-là, sans doute, que s'est faite l'opinion des jurés, on sait que c'est Mme Lemercier elle-même qui a décidé du sort de son mari.

— *Renoncez-vous à votre* instance en divorce? lui a demandé le président.

— Ma situation est très pénible. Je ne voudrais pas être désagréable à mes frères qui ont été très bons pour moi. Mais je ne voudrais pas non plus accuser le père de mes enfants.

Ce demi-silence a fait sur le jury plus d'impression que l'éloquente plaidoirie de Me Raymond Doly et que le réquisitoire trop violent de M. l'avocat-général Fabre.

Me Raymond Doly avait beau jeu. Il a gagné.

Lemercier a été acquitté par le jury et la cour a refusé à la partie civile tous dommages-intérêts, en la condamnant aux dépens.

Crue inquiétante

DE LA SAONE ET DU RHONE

Lyon, 5 janvier. — Le Rhône et la Saône subissent une crue considérable : les bas ports sont à l'heure actuelle complètement envahis par les eaux ; ces fleuves ont débordé en plusieurs lieux de réparation de bateaux sont inondés et les nombreux habitants qui y sont installés à demeure ont dû fuir en toute hâte emportant leurs effets.

Ce matin, les riverains s'occupent en toute hâte de déménager leurs meubles et de les mettre en lieu sûr. Les chariots de cimente et d'embarcation de marchandises diverses ne sont plus abordables et tout travail y est suspendu. Leurs ouvriers retirent des entrepôts les sacs de chaux et de ciment à l'aide de cables.

En aval de Lyon, le Rhône et la Saône réunis s'étendent en d'immenses nappes dans les jardins de la Mulatière et d'Oullins. Les caves des maisons avoisinantes sont inondées et certaines machines ne peuvent plus fonctionner.

La Saône subit également un mouvement accentuonnel très marqué, et ses eaux montent d'une seure heure. Le service hydrographique du Rhône, de Saône-et-Loire et de Pisère a fait prévenir les riverains de prendre toutes précautions nécessaires.

On ne signale pas jusqu'ici d'accidents graves; cependant, aux Brotteaux Rouges, une maison de pêcheur a été emportée par le courant, et de nombreux bateaux-lavoirs s'en vont à la dérive. L'inquiétude est très vive.

A L'ÉTRANGER

L'accident du professeur allemand Virchow

Berlin, 5 janvier. — Le célèbre chirurgien Virchow vient d'être victime d'un accident. Hier soir, il a fait une chute en descendant d'un tramway. Relevé par des passants, ils ont transporté chez lui dans un fiacre qui inspire quelque inquiétude, étant donné le grand âge du célèbre praticien.

La paix chilo-argentine

Londres, 5 janvier — On télégraphie de Washington, que le chargé d'affaires du Chili, a informé le département d'Etat que la République Argentine, a accepté dans son entier le protocole signée à Santiago.

La Guerre au Transvaal

Trois combats dissimulés — Echec anglais — Peste de l'Orange, Pouest du Cap au Transvaal — Prétendu referendum boer

Bruxelles, 5 janvier. — Le *Petit Bleu* reçoit de Londres la dépêche suivante :

Des hélioptères privées contiennent trois combats dont Kitchener n'a pas souffié mot et qui ont tous eu lieu le 30 et le 31 décembre. Le premier a eu lieu dans l'Orange, entre Bethulie au sud de la ligne d'opérations du général De Wet, et a été en échec pour les Anglais, qui y (ont eu 3 tués (du 2e régiment des Irish rifles) et 5 blessés, dont 2 officiers (les lieutenants Bogan et Goodman). plus quelques prisonniers. Ce qui est intéressant, c'est que de combat s'est livré en plein sur la ligne de Blockhaus qui va de Bloemfontein à Wesoru (frontière du Basutoland), et qu'il vient prouver encore une fois à quel point l'importance défensive de ces fortins est surfaite.

Le second engagement a eu lieu à Groenfontein, dans l'ouest du Cap, dans le fameux district de Clanwilliam-Calvinia, où les Boers et leurs recrues hollandaises maintenant tient d'autre part tout leur progrès. Ici, les Anglais ont eu 5 tués, du 2e dragons (Ecossais gris), 13 blessés et sans doute des prisonniers, également réclamés.

Enfin, le même jour, les colonnes de Kitchener ont perdu deux tués et six Boers, dont l'officier, le lieutenant C. Sampson, à Zoutpan's Drift, au Transvaal.

Il est certain qu'il s'agit dans chacun de ces trois cas d'échecs anglais, autrement les dépêches officielles n'eussent pas manqué de parler de ces combats et de crier bruyamment victoire.

Les journaux anglais prétendent qu'à la requête du président Kruger, le vice-président du Transvaal, M. Schalk-Burger, a consulté jin octobre les Boers sur la question de savoir s'ils étaient disposés à faire la paix à des conditions ne comportant pas l'indépendance absolue, — a quoi les Boërs ont répondu sans hésiter : « Non ».

Volontaires italiens

Rome, 5 janvier. — On signale le départ de Verona de cinq cents volontaires italiens enrôlés par des officiers boërs.

L'épidémie de petite vérole

Londres, 5 janvier. — L'épidémie de petite vérole continue ses ravages à Londres.

A minuit il y avait 776 malades en traitement dans les hôpitaux.

L'épidémie sévit également à Glasgow où six nouveaux cas ont été constatés dans la journée d'hier.

UNE RÉFORME NÉCESSAIRE

dans l'Enseignement primaire

Les rapports

(Fin)

Enfin voilà comme complément aux articles précédents une circulaire venant d'un homme très expert en la matière : M. Gustave Lemaître, Fraizier, inspecteur d'académie de la Haute-Loire.

Il y a quelques années, il a notifié à ses subordonnés les décisions suivantes :

1° Les Directeurs d'école n'auront plus désormais de rapports à faire sur leurs adjoints à la fin de l'année scolaire.

2° Toutes les fois qu'un instituteur-adjoint se sera rendu coupable d'une faute de quelque gravité, le Directeur sera tenu d'en aviser immédiatement, par rapport écrit, l'Inspecteur primaire. Il devra auparavant en donner communication à l'intéressé et l'inviter à son tour à fournir des explications écrites pour justifier sa conduite, s'il y a lieu.

3° Toute demande du directeur en vue du déplacement d'office d'un instituteur-adjoint, que cette demande produise ou cours d'année ou à la fin de l'année scolaire, devra également être formulée par écrit et communiquée à l'intéressé.

4° Soit au cours d'une inspection, soit dans les visites de l'inspecteur, (qu'elles trop fréquentes de la part de quelques-uns), soit dans les réunions pour affaires de service, certains directeurs en profitent pour donner leurs appréciations sur leurs collaborateurs. Je prie désormais les inspecteurs de n'y ajouter qu'une importance relative, car bien souvent il y a un but caché.

Je veux éviter même qu'il soit dans une école deux sortes de maîtres : les uns constamment favorisés, les autres n'obtenant jamais rien et tout en produisant d'aussi bon travail, quelquefois plus.

Voilà une circulaire excellente en tous points et impossible de résister au plaisir de citer le passage suivant : « Les rapports secrets, dit M. Fraizier, sont un instrument de tyrannie et d'oppression ; ils ne peuvent servir qu'à empêcher l'humble vérité de faire entendre sa voix. »

— Très bien M. Fraizier ; si les rapports ont les inconvénients que vous citez, les inconvénients n'existent pas seulement pour votre département, mais pour tous les autres. Aussi j'espère que vos collègues vous imiteront.

Un ami du « Progrès ».

Chronique Régionale

LES TARIFS HOUILLERS de Chemins de fer

Une démarche de la Chambre de Commerce de Béthune

La Chambre de commerce de Béthune vient d'adresser au Ministre des Travaux publics une lettre pour appeler son attention sur les avantages multipliés qui résulteraient de l'abaissement de certains frais de transport.

Elle fait remarquer que le tarif de Lens (houille du bassin du Pas-de-Calais) :

1° A Dunkerque-est, pour les charbons exportés par ce port, de 2 fr. 05 par tonne et rame de 250 tonnes, et que le tarif ordinaire est de 4 fr. 05 pour Dunkerque locale par wagon isolé de 10 tonnes ;

2° Au Havre pour les charbons exportés est de 4 fr. 05 par rame de 250 tonnes, et qu'il s'élève à : A — 9 fr. 50 par wagon isolé de 10 tonnes, et de 6 fr. par expédition de 20 tonnes. Il n'existe pas de tarif d'exportation pour Rouen.

La Chambre de commerce de Béthune demande que, pour la zone comprise entre : 1° Dunkerque et Gisors du réseau de l'Etat, du Nord, le tarif soit, sans distinction, de 2 fr. 05 par tonnet et rame de 100 tonnes, quelque une distance de 20 kilom. de la mer ; 2° Dieppe et le Havre pour les réseaux communs aux Compagnies du Nord et de l'Ouest, pour une distance de 20 kilom. de la mer, le tarif soit abaissé à 6 fr. 50 par rame de 100 tonnes. Elle sollicite que pour Rouen et sur un rayon de 20 kilom. autour de cette ville, le tarif soit de 5 fr. par rame de 100 tonnes.

L'importation anglaise dans notre région représente le travail de 6.000 ouvriers

A l'appui de ces vœux la Chambre de commerce de Béthune expose les considérations suivantes : 1° Nouveau trafic acquis aux Compagnies du Nord et de l'Ouest, les zones ci-dessous étant approvisionnées en majeure partie par ces réseaux.

2. Gains importants de plusieurs natures : A. D'après la *Statistique officielle*, l'Angleterre a fourni en 1899 dans la Seine-Inférieure, le Pas-de-Calais et le Nord 1.234 000 tonnes d'une valeur de 34 millions de francs ; B. Cette quantité représente le travail de plus de mille ouvriers et celui indirect de mille autres ouvriers ou, *en totalité, le pain de mille de familles* ; C. L'emploi de 123.000 wagons de 10 tonnes. D. Une moyenne élevée pour le consommateur en la supposant de 2 fr. par tonne, elle serait de 2.462.000 fr.

L'intérêt des Compagnies

Les Compagnies de chemins de fer réaliseraient de leur côté un bénéfice indéfini, sensiblement nul que l'accroissement du trafic, surtout sur des lignes relativement peu fréquentées, aurait pour conséquence d'abaisser le tarif des frais généraux. Un autre résultat serait en outre : Par 100 tonnes de charbon français extraits en plus, il serait créé un trafic supplémentaire de 5 à 10 tonnes d'autres marchandises.

Les 34 millions de francs restant désormais en France et représentant la majeure partie des salaires, servient employés généralement en achats de produits agricoles et manufacturés.

L'intérêt de l'Etat

L'Etat bénéficierait largement de son côté au double point de vue moral et financier ; chaque habitant de la France doit en moyenne 100 francs impôts 90 francs environ par tête. Enfin devant être propriétaire des chemins de fer, il a tout avantage à ne développer le plus value.

L'étranger favorisé

La Chambre de Commerce de Béthune observe que de Lens, Béthune et Somain pour Paris, les charbons français paient encore 6 fr. 40 par tonne, tandis qu'il n'existe pas que les houilles anglaises, de Dunkerque à Paris bien que le parcours de Dunkerque à Lens, soit de 93 kilom. Ces houilles traversent les gares de Béthune et de Lens, ce qui cause un grand mécontentement dans le pays minier.

Elle fait remarquer qu'il serait infiniment plus logique, plus gouvernemental de faire bénéficier de préférence le travail français au place du travail étranger, en établissant des tarifs spéciaux en vue de remplacement des produits du dehors.

Les nouveaux puits du Pas-de-Calais et du Nord

Elle appelle ensuite l'attention sur ce fait que, cédant aux instances, à la pression du Gouvernement, les mines du Pas-de-Calais ont mis en longage de nouveaux puits. Les mines (d'après le dernier rapport de l'Ingénieur en chef des Mines de ce département, s'élevait au 31 décembre 1900 à 4 millions de tonnes et accroissement dans le Bassin du Nord. Ces 35 nouveaux centres de production dont chacun a coûté plusieurs millions de francs, seront produchonnés en un nombre de 10 ans, en supposant un rendement moyen de 200,000 tonnes par chacun, ce sera une augmentation des5 millions de tonnes.

Il va falloir accroître par suite le rayon d'écoulement, et procéder à une réforme générale de nos tarifs de chemin de fer pour pouvoir remplacer les charbons anglais qui ont fait défaut il y a deux ans et manqueront inévitablement de nouveau dans un avenir peu éloigné.

A. T.

Récompense honorifique

Le ministre de la marine a accordé à M. Ledez mateiot inscrit à Boulogne, un témoignage officiel de satisfaction pour sauvetage d'un homme tombé dans le port de Boulogne, le 23 juin 1901.

Eaux et forêts

M. Lisfoughe, caporal du 347e régiment d'infanterie demeurant à Boschèpe, a été nommé garde domanial des eaux et forêts à Rixoul (Hautes-Alpes).

M. Leleu, ex-gendarme de la compagnie de Dunkerque, demeurant à Bergues, a été nommé garde domanial des eaux et forêts, à Tresse.

Les défenseurs de M. Géry Legrand

La *Dépêche* se fait le défenseur attitré du sénateur Géry-Legrand.

Vous méritez cet excès d'honneur ou cette indignité, M. Géry, glorifiez-vous !

L'organe de la réaction cléricale et nationaliste dans le Nord se complaît, en effet, à écrire que le *Progrès du Nord* fait la guerre à M. Géry Legrand « à cause de ses voies réactionnaires » et fait « bombarder l'honorable sénateur par les ordres du jour votés par des sociétés composées de deux pelés et trois tondus. »

Nous répondrons à la *Dépêche* qu'il lui sera libre dans trois ou quatre ans de manifester *sufficiemment sa sympathie pour M. Géry Legrand* en le prenant sur la liste réactionnaire des candidats au Sénat.

Une Institution démocratique

Fourneaux économiques. — Cuisines populaires. — Une visite au Louvroil — L'œuvre de tous — En avant pour le progrès.

Les fourneaux économiques commencent à fonctionner dans le bassin de Maubeuge. Cette année c'est le commune de Louvroil qui a ouvert les ainés les premiers.

Si le but est le même partout : venir en aide à la classe ouvrière, chaque municipalité approprie les moyens à employer aux conditions et aux circonstances dans lesquelles elle se trouve.

Comme type d'installation peu coûteuse et réellement démocratique, on peut citer Louvroil.

Il y a deux cuisines populaires : l'une à Soubois, l'autre à Louvroil. 100 à 120 portions sont distribuées dans le premier centre, 150 dans le second, le tout, gratuitement, sans distinction d'opinion politique ou de nationalité ; il suffit d'être malheureux pour avoir droit aux secours.

Les années précédentes, une liste des indigents a été dressée ; à l'ouverture de la saison, on la révise, on y fait quelques radiations et des additions.

Chaque famille nécessiteuse est munie d'un carnet mentionnant le nombre de bouches à alimenter, et, chaque jour, elle reçoit une réclamation frauduleuse est prévenue mieux que par l'usage des bons-carnets qui peuvent être donnés, changés ou vendus, mais que les portions sont plus ou moins copieuses, selon le degré d'indigence de chacun.

Le mardi, le jeudi ou le samedi, 40 kilos de viande de bonne qualité cuisent à feu doux, des quatre heures du matin, dans une vaste chaudière avec des légumes : la distribution commence vers dix heures : une portion pour une personne comprend deux décilitres de bouillon et un bon morceau de viande. Avec M. le Maire de Louvroil, nous avons dégusté le bouillon, il était excellent ; le viande que fournissent tour à tour les bouchers de l'endroit, ne laissait rien à désirer.

Les ustensiles de ménage réunient de propreté, pas un ; les tables sont en nappes blanches à la chaux, une bonne odeur de bouillon ; une visite à cette cuisine nous donne l'appétit.

Une journée de distributions (3 par semaine) coûte environ 20 francs pour 250 portions, soit *quatre sous* : le litre n'est pas menteur, ces fourneaux sont vraiment économiques.

Le personnel est réduit à sa plus simple expression : un cuisinier, et c'est tout, mais surveillance et le contrôle sont faits par de dévoués citoyens qui passent la trois jours par semaine au service des pauvres. A Sous-le-Bois, c'est notre ami M. Paquier-Sohier qui s'est chargé de cette corvée ; à Louvroil, elle est partagée entre MM. Michaux, Elsse, et Duquenne-Fontinelle.

Mais la commune de Louvroil ne pourrait, malgré cette stricte économie, supporter la totalité de la dépense, car son bureau de bienfaisance est aussi bien, et elle vote d'autre part annuellement une somme de 2.000 francs pour les ouvriers malades et nécessiteux de l'endroit.

Aussi, en dehors du crédit communal, les ressources des fourneaux économiques comprennent le produit de souscriptions sur lesquelles s'inscrivent cinq cents, mais pour 500 fr. ; le pluparl des commerçants et toutes les personnes qui ont à cœur de soulager la misère humaine et qui jugent avec raison la pitié-charité collective plus productive que la charité individuelle, l'une n'excluant pas l'autre d'ailleurs.

Et les diverses manifestations de solidarité que nous avons mentionnées au cours de cet article ajoutez la gratuité des fourniture classiques aux enfants des écoles, et vous conviendrez, que l'esprit de parti, que, sous l'impulsion de M. le docteur Delonstine, député, et grâce à l'esprit d'initiative de M. Colinion qui trouve le dévouement de tous les conseillers voloutés autour de lui, la commune de Louvroil est à l'avant-garde du progrès républicain dans l'arrondissement d'Avesnes.

Enseignement primaire du Pas-de-Calais

Sont nommés directeurs d'école :

A Lièvin (Ecole Henri Martin) M. Tuuillier, directeur de l'école Paul Bert, à Lièvin.

A Lièvin (Ecole Paul Bert) M. Hénissart, instituteur à Ardres.

Est nommé titulaire adjoint : à Oizy-le-Verger, M. Mouton, adjoint à Ecoust St Quentin.

LES PATOIS D'CHEZ NOUS

PATOIS DE CAMBRAI

L'FILLE D'CHÊS CAMPS

Taillé' à caps d'pioche et tertouri' les mèmes,
Qu'a'st pour d' belle' fill', mais ches ch'ti d' rud' [femmes,
D'in homme ayant l'forch' l'allure et l'aplomb,
Il faut les r'voirchi, pour dir' à long
Eun' fois au chès camps, parell' à l's esclaves.
Sarelet, démarier ognons et bett'raves,
R'mettier ches poinsiers', mettie in mofa ch'foin.
Loir chès guerbé' et fourguer au b'soin.
Et au s'mèmes que ch' l'homme, eun' fois fini s' ichès,
Ell' va d'vant l'ouvrier, qu'a'st r'ort ferca s'vir,
Avaint d' s' r'poser, a n' songe qu'à l' s'servir ;
Faisant ch'qu'il peut d'chos qu'ell l'ra, l'heur' flie.
Pas tard pon s'n époux et pon s' liott' familie.

Charles LAMY.

ROUBAIX

Funérailles. — Samedi matin, ont eu lieu à Roubaix les funérailles de M. Georges François, fils de M. François, directeur de l'école publique du boulevard d'Hallain. Une foule nombreuse avait tenu à apporter ses sympathies à la famille.

Nous avons remarqué dans l'assistance MM. Mathieu, directeur de l'Ecole normale de Douai; Grosz, directeur de l'Ecole primaire supérieure de Roubaix, les directeurs, directrices, adjoints et adjointes des écoles communales.

Le corps du défunt a été conduit à la gare pour être dirigé sur Obrechies, dans l'arrondissement d'Avesnes.

M. Mathieu a prononcé le discours ci-contre qui a produit sur tous une profonde émotion.

Messieurs,

J'ai le bien triste devoir de dire à Georges François le dernier adieu de l'école normale de Douai où il a été, depuis deux ans, l'un des meilleurs élèves.

Après de bonnes études faites à l'Ecole de son père, au Lycée de Tourcoing, puis à l'Institut Turgot, et après avoir conquis le baccalauréat ès-lettres et le brevet élémentaire, Georges François entra à l'Ecole normale de Douai, le 15 août 1900.

Il s'y fit immédiatement remarquer par son travail, par sa docilité et par son vif désir de donner pleine satisfaction à ses maîtres.

D'un esprit solide, réfléchi et non dénué de finesse il réussissait particulièrement dans les études littéraires, tout en tenant honorablement au place dans les études scientifiques. Il eût certainement occupé une des premières places de sa promotion si une santé moins précaire lui eût permis un travail plus fructueux.

Tout entier à ses travaux et à ses devoirs d'élève-maître, il se préparait aux fonctions de l'enseignement avec un soin et une conscience rares. A l'exemple de son malheureux père, il s'y serait certainement distingué si la mort, moins brutal, lui en eût laissé le temps.

Il avait conquis toutes nos sympathies. Nous l'aimions pour la réserve de ses manières, la douceur de son caractère, son égalité d'humeur, sa scrupuleuse honnêteté.

Une timidité que nous trouvions excessive, une modestie extrême et aussi un vrai vingt ans pénétraient des souffrances physiques héroïquement supportées ici-bas par ce jeune homme. Et l'affection de tous, ses camarades l'admiraient pour son courage et, tout naturellement, se montraient dans avec lui pour répondre à sa bonté et à son amour.

Il ne se plaignait pas et nous devions découvrir le mal qu'il ressentait pour qu'il consentît à en parler. Et lorsqu'il dut, pour l'éco e pour la dernière fois, à tout ses camarades qui vinrent m'avertir qu'il souffrait et qu'il ne voulait rien dire pour ne pas interrompre ses études.

Aimé de tous à l'Ecole, il aimait aussi l'Ecole. Quand vint la nouvelle d'octobre il désirait ardemment reprendre sa place parmi ses camarades. Mais il ne croyait qu'un retard... Et la mort, cruelle, l'enlève avant la fin de ses études, au matin de sa vie, dans sa 21e année !

Et les expériences qu'il donnait à ses maîtres et à sa famille sont détruites !

Mais son souvenir restera dans le cœur de ses maîtres et de ses camarades de l'Ecole normale.

Au nom de cette Ecole, où il a passé deux années si bien remplies, où il n'encourut aucun reproche et où il ne trouva que des amis, je lui dis à jamais adieu !

Que nos regrets, s'il se peut, adoucissent la douleur de sa famille inconsolable !

Protection de l'enfance. — Dernièrement nous avons parlé d'une distribution de vêtements faite par les soins du Comité des Dames de l'œuvre de la Protection de l'enfance.

Nous sommes heureux de publier les noms des mères qui ont obtenu ces récompenses pour les bons soins qu'elles ont donnés à leurs enfants.

Mmes Delbaere, rue de l'Ommoiel, cour Farrel — Delerille, rue de la Perche, fort Sims, 48 — Dal, rue Duguesseu, cour Grimonprez, 19 — Dojongo, rue Brondeloire, cour Pist. 22 — Dendoven, rue de Bouvines, cour Pouhier. 2 — Masoreau, rue Franklin, 128 — Desprez, rue de Wasquehal, cour Brondeloire. 4 — Somain, rue Newton, cour Contesin, 12 — Fouquenet, 2 Boulevard, rue de l'Ouest, impasse Balzac, 38 — Heuschique, rue de la Parche, cour Bricq, 2 — Boulanger, rue de Pile, 30 — Savories, rue de Lille, cour Fauvarque, 4.

Mmes Lepers, rue de Choiseul, cour Fovaag, 3 — Allart, rue Fabien et Jacquemars, 2 — Tranchant, rue Fort Fiazes. 45 — Allart, rue de France, cour Gonnan. 11 — Lacrimant, rue Marceau, 69 — Gonnan, rue Clair, cour Sel. 18 — Ercam, rue Jean Roubens. 4 — Brachi, rue de la Parche, cour Bricq. 9 — Lemaire, rue Lalande, cour Malfait, 2 — Osman, rue Beauvreuil, cour Dassonville, 3 — Boussemart, rue Monigoulier, 74 — Mossicien, rue Payen. 3 — Minberghs rue Barbe d'or, cour Carpentier. 5 — Van Durmer, rue Jacquart, cour Duaillain, 14.

Mmes Desrousseaux, rue Archimède, 54 — Binhm, rue Copernic, cour Cailleau, rue de Watt, 19 — Coomans, rue Watt, 16 — Robreck, rue Watt, cour Six, 12 — Tonneau, rue Heimans, 39 — Congue, boulevard Gambetta, 19 — Putyt, rue de la Guin-

---

Feuilleton de *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 238

LA

Joueuse d'Orgue

PAR

Xavier de Montépin

DEUXIÈME PARTIE

LA PETITE MARTHE

L'œuvre de la suggestion continuait. — Au moment hypnotique venait de succéder le sommeil naturel, selon l'ordre donné par le magnétiseur.

J'ai réussi, — murmura celui-ci avec un geste de triomphe, — tout est fini ! — Cette enfant, qui est un *sujet* extraordinaire, unique peut-être, m'appartient, et personne ne viendra me l'enlever !

— Les eaux de la Marne roulent le cadavre de la grand'mère. — Demain matin, Robert me remettra mon argent, et demain soir, après avoir hypnotisé de nouveau la petite fille pendant son sommeil, en route pour l'Italie ! — Malgré le tapage que va faire cette double disparition, je serai bien loin vers les polichinelles du monde de mes maîtres la main au collet !

Il jeta un dernier regard sur Marthe, puis, quittant de la chambre, il ferma à double tour la porte du second et alla se rapporter lui-même.

***

Le cri sinistre poussé par Mme Sollier pendant qu'elle traversait le vide avant de s'engloutir dans la Marne, ce cri, vibrant lugubrement au milieu du silence de la nuit, avait été entendu par quatre personnes qui remontaient en canot le cours de la rivière pour se rapprocher du barrage de Joinville.

Une seule de ces quatre personnes manisit les avirons. — Les autres caussient à voix basse.

Ce cri retentissant presque au-dessus de leurs têtes les fit frissonner.

Le rameur cessa de ramer.

— Quelqu'un vient de se jeter du haut du pont, — fit un des promeneurs nocturnes.

— C'est là, tout près de nous, — bribulla une jeune femme à l'oreille d'un d'eux.

— Un crime peut-être, — fit le rameur.

Tous prêtèrent l'oreille.

Ils entendirent distinctement l'eau clapoter sous les efforts désespérés d'un corps se débattant, puis une voix presque éteinte, prononçant, ou plutôt râlant ces mots :

— A moi ! — Au secours ! — Au secours!

— Ramez ! Ramez vite, Berthaut ! — Sous le pont ! — Et du courage ! Vous qui appelez ! Du courage ! On vient à vous !

Véronique venait de s'accrocher désespérément à une corde qui s'était trouvée sous sa main et qui reliait ensemble deux *échas* de pêcheurs.

Elle reconnut la voix qui venait de parler et cria :

— A moi, Magloire ! à moi !

Magloire — car c'était bien lui — se mit à trembler de la tête aux pieds, saisiné par une émotion terrible.

Il venait de reconnaître la voix de Véronique, comme elle avait reconnu le sienne.

Le canot contenait Berthaut, l'inspecteur de la Sûreté, son ancien collègue Rossignol, Magloire et la Marie devenue Mme Magloire.

Ainsi que cela avait été convenu à Saint-Ouen, ils étaient réunis le 16 juin, chez Certon, le cousin de la Marie, quai de Chennevières, au *Goujon à Deux-Têtes*.

Berthaut, revenu la veille au soir de son expédition en province, n'avait point oublié l'invitation.

A la suite de divers repas amplement arrosés on s'était attardé chez Certon de manière à manquer le dernier train partant de la Varenne Saint-Hilaire.

Rossignol avait alors proposé d'aller coucher à Joinville, pendant, en remontant en bateau jusqu'au barrage, proposition originale, accepiée avec enthousiasme.

Nos quatre personnages arrivaient juste à temps pour prendre le train de Joinville.

Berthaut, qui tenait les rames, donna une poussée vigoureuse, et le canot arriva avec la rapidité de la fourche près des fèches auxquelles se rattachent, à bout de forces, la malheureuse Véronique.

La Marie était plus morte que vive.

— Qu'est-ce, Véronique ? Nous voici ! — crie de nouveau le Manchot, tandis que bien faiblement l'enfonde répétait : — A moi, Magloire !

Berthaut lâcha les avirons et s'accrocha à une des échas.

Rossignol, se penchant sur les bords du canot, avait saisi le bras de Mme Sollier.

— Passez sur l'autre bord pour maintenir l'équilibre — commanda-t-il à Magloire et à sa femme. — A moi, Berthaut ! Un coup de main !

L'inspecteur lâcha la fèche et vint donner à Rossignol le coup de main demandé.

Il était temps.

Véronique venait de perdre connaissance.

Les deux hommes la hissèrent à bord, non sans peine, et l'étendirent au fond du canot où elle resta inerte, évanouie.

Berthaut reprit les rames et remit d'aplomb l'embarcation.

— Qu'est-ce que cela signifie? — se demanda-t-il. — Qu'est-ce qui vient de se passer ?

Magloire s'était alors à genoux auprès de l'aveugle et lui soulevait la tête.

— Pour sûr ! je ne m'en suis point trompé ! — Voyons, voyons, — répliqua Rossignol, — il ne faut pas s'emballer... Pensons d'abord à ce qu'on va faire de cette pauvre femme...

— Elle n'est pas morte, au moins ? — demanda la Marie.

— Non... non... évanouie seulement... — C'est à quoi elle a eu une petite grosse... — Ramez de manière à gagner la berge en amont, monsieur Berthaut, s'il vous plaît... — Nous allons la porter dans le chalet où elle devrait être encore, chez M. Bernard.

— Chez M. Savanne, le juge d'instruction ? — s'écria l'inspecteur de la Sûreté stupéfait.

— Oui.

— Mais comment ça se fait-il ?

— Voici...

En quelques mots, Magloire expliqua les motifs de la présence de l'aveugle chez le magistrat avec sa petite-fille.

— Oh ! oh ! murmura le policier, — décidément il y a du louche là-dedans... beaucoup de louche...

Et il se mit à ramer avec énergie.

La pleine lune, levée depuis quelques instants, éclairait les eaux, et les berges.

Magloire, interrogeant du regard la côte du Perc-Saint-Maur qu'il avait et souvent parcourus avec son orgue, reconnut, au sommet de la colline, les toits de la villa Sévanne.

— A gauche ! appuyez à gauche, monsieur Berthaut, — dit-il au brave inspecteur, — abordez au petit ponton près du débarcadère où vous voyez un canot amarré.

En quelques coups d'aviron Berthaut atteignit le petit débarcadère.

Rossignol, qui ne souffrait mot, mais qui réfléchissait sérieusement à ce qui se passait, sauta d'un bond sur le débarcadère.

Berthaut amarra l'embarcation.

On fit descendre la Marie, puis on souleva et on sortit le corps inanimé de Véronique qu'on étendit sur le gazon touffu bordant la contre-allée.

Magloire, qui connaissait les lieux, s'approcha de la grille.

Elle était ouverte.

Le cœur serré par une angoisse indicible, le manchot courut au chalet dont la lune se levant à l'horizon brillait à la fenêtre.

La clef se trouvait à la serrure de la porte.

Il ouvrit et il entra dans la chambre du rez-de-chaussée.

A deux reprises il appela Marthe.

Marthe ne pouvait lui répondre.

Sur la cheminée, la veilleuse brûlait toujours. A la lumière de cette veilleuse, il alluma la bougie que la petite avait éteinte avant de quitter le chalet avec sa grand'mère, puis retournant auprès de la grille, il cria à Berthaut et à Rossignol :

— Apportez-la ! Vite !

Les deux hommes prirent Véronique dans leurs bras et la transportèrent.

Le maître les suivait, se proie à une terreur folle.

Magloire les conduisit au premier étage en les éclairant.

Les vêtements de l'aveugle ruisselaient.

On la déshabilla et on la couche.

Elle continuait à ne donner d'autre signe de vie qu'une respiration très faible, soulevant sa poitrine.

— La petite fille n'est pas là ? — demanda Berthaut.

— Non, — répondit Magloire.

— Décidément tout cela me paraît bigrement louche.

— C'est mon avis... — appuya Rossignol dont la physionomie intelligente était devenue sombre : — Il faut prévenir M. Savanne de ce q